

Pour un retour de la vaccination au sein des collèges et lycées

Depuis la suspension de la politique de vaccination systématique contre l'hépatite B dans les collèges, le taux de couverture vaccinale de ce virus a accusé une baisse inacceptable au vu de la richesse de notre pays et de la dangerosité de ce virus. La suspicion qui



a entouré ce vaccin durant des années a trouvé une conclusion à travers le non-lieu rendu par la justice le 9 mars dernier^[1]. Le contexte nous semble aujourd'hui favorable pour relancer de grande campagne de vaccination à l'échelle national. Dix-sept ans se sont maintenant écoulés depuis la décision de B.Kouchner et une nouvelle vague de vaccination pourrait commencer, loin des polémiques et inquiétudes anciennes, tout en laissant à chacun le choix de se faire vacciner ou non. Le CHV est effectivement convaincu que le dépistage et la vaccination au sein des Etablissements scolaires garantirait une diminution salubre de la prévalence du virus de l'hépatite B dans notre pays. Car, le vaccin contre l'hépatite B souffre effectivement d'une mauvaise réputation, mais d'autres aspects contribuent à en faire un vaccin délaissé. Son coût mais également son schéma.



La possibilité d'effectuer cette vaccination gratuitement au sein des établissements scolaires permettrait en partie de répondre favorablement à ces difficultés. Par ailleurs, elle rétablirait en partie la couverture vaccinale défailante observées chez les personnes nées entre la fin des années 1980 et 2008.

Techniquement, le dépistage et la vaccination pourrait se faire au sein des établissements scolaires, via les centres de vaccination qui disposent des ressources humaines et matérielles. Cette solution a été envisagée comme possible avec des représentants de la Direction Générale de la Santé. Les obstacles réels à cette vaccination de grande ampleur tiennent davantage de l'ordre de la volonté politique et institutionnelle que de l'aspect médical et économique.

Il nous semble important de rappeler que la contamination a lieu à l'âge adulte...une fois que la personne est en âge de prendre la décision de se faire vacciner et qu'elle ne le fait pas pour diverses raisons. Le risque de décès prématuré est accru de 70% par rapport à la population générale pour les porteurs d'une hépatite B chronique.

LG

[1] http://www.lemonde.fr/sante/article/2016/03/14/non-lieu-dans-l-enquete-sur-le-vaccin-contre-l-hepatite-b_4882671_1651302.html